

Concours INTERNE
pour l'accès au corps des
ATTACHES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES (f/h)
ouvert à partir du 02 avril 2018
pour 10 postes

2^{ème} épreuve écrite

REPONSES A 10 A 15 QUESTIONS

Réponses à 10 à 15 questions portant sur des questions de gestion des ressources humaines, de droit administratif, de finances publiques et de marchés publics.

Coefficient : 2 - Durée : 03h00

SUJET : vous répondrez aux 10 questions suivantes en respectant leur ordre (vous recopierez chaque question avec son numéro). Chacune des 10 réponses occupera une trentaine de lignes sur votre copie.

Droit Administratif :

- 1- Le pouvoir d'injonction du juge administratif.
- 2- Le rôle du Conseil d'Etat.
- 3- Le « millefeuille » territorial.

Gestion des Ressources Humaines :

- 4- Les élections professionnelles dans la fonction publique.
- 5- Un cadre doit-il partager toutes les informations avec ses collaborateurs ?
- 6- Le devoir d'obéissance aux ordres hiérarchiques est-il absolu ?
- 7- Le droit au reclassement professionnel.

Finances Publiques :

- 8- La dotation globale de fonctionnement.

Marchés Publics :

- 9- Les clauses environnementales dans les marchés publics.
- 10- Le recours au marché à procédure adaptée.

NB : veuillez indiquer l'intitulé de l'épreuve au début de votre copie, à savoir : Questions.

⚠ RAPPEL : aucun nom, prénom, signature ou signe distinctif (supérieur hiérarchique, initiales quelles qu'elles soient, numéro de téléphone ou adresse de service, même fictifs, ...) ne doivent figurer dans le corps (ou le timbre) de votre composition sous peine d'exclusion du concours.



Concours INTERNE
pour l'accès au corps des
ATTACHES D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES (f/h)
ouvert à partir du 02 avril 2018
pour 10 postes

1^{ère} épreuve écrite
NOTE

Epreuve de rédaction d'une note à partir d'un dossier relatif aux missions et compétences exercées par la collectivité parisienne et à son organisation et fonctionnement, permettant d'apprécier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat et sa capacité à formuler des propositions et à dégager des solutions.

Coefficient : 4 - Durée : 04h00

SUJET (comprenant un dossier de 23 pages avec 14 documents) :

- p.1 (doc.1) : Article L725-1, code de la sécurité intérieure (législative)
- p.1 (doc.2) : Article L725-3, code de la sécurité intérieure (législative)
- p.2 (doc.3) : Article R725-1, code de la sécurité intérieure (réglementaire)
- p.2 (doc.4) : Article R725-13, code de la sécurité intérieure (réglementaire)
- p.3 & 4 (doc.5) : Arrêté du 27/02/17, agrément des associations de sécurité civile
- p.5 à 11 (doc.6) : Note IFRASEC (Institut Français de Sécurité Civile), sept. 2015
- p.12 (doc.7) : Extraits des statuts de l'association Rainbow Cross
- p.12 (doc.8) : Bulletin alerte crue du 26/01/18, DPSP Mairie de Paris
- p.12 (doc.9) : Liste associations agréées sécurité civile sur le Département 75
- p.13 (doc.10) : La perspective d'une crue majeure de la Seine, Le Monde 24/02/17
- p.14 (doc.11) : Fin d'exercice de simulation de crue majeure, Le Monde 19/03/16
- p.15 à 19 (doc.12) : Mode d'action ORSEC, extraits, Ministère de l'Intérieur
- p.20 & 21 (doc.13) : Stratégie de résilience, Mairie de Paris octobre 2017
- p.22 & 23 (doc.14) : Extraits du plan communal de sauvegarde, 2015

Le bulletin d'alerte et de vigilance de la crue annonce un épisode d'importance majeure. Dans un souci de protection de la population parisienne, le cabinet de la Maire de Paris doit faire l'état des lieux des associations habilitées à porter secours aux parisiens. Une association dénommée « Rainbow Cross » s'est proposée d'apporter son aide.

Vous êtes attaché(e) au Secrétariat Général de la Ville de Paris et il vous est demandé à travers une note et à l'aide des documents joints, de rappeler le cadre juridique permettant l'intervention des associations de secours auprès des populations civiles, d'en préciser les modalités d'intervention et de proposer des éléments de réponse à apporter à la « Rainbow Cross ».

NB : veuillez indiquer l'intitulé de l'épreuve au début de votre copie, à savoir : NOTE.

.....
⚠ RAPPEL : aucun nom, prénom, signature ou signe distinctif (supérieur hiérarchique, initiales quelles qu'elles soient, numéro de téléphone ou adresse de service, même fictifs, ...) ne doivent figurer dans le corps (ou le timbre) de votre composition sous peine d'exclusion du concours.

Document 1 :



Legifrance.gouv.fr

LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT

Chemin :

Code de la sécurité intérieure

- ▶ **Partie législative**
- ▶ **LIVRE VII : SÉCURITÉ CIVILE**
- ▶ **TITRE II : ACTEURS DE LA SÉCURITÉ CIVILE**
- ▶ **Chapitre V : Associations de sécurité civile**

Section 1 : Agrément des associations

Article L725-1

Créé par Ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 - Annexe, v. Init.

Les associations ayant la sécurité civile dans leur objet social peuvent être agréées soit par le représentant de l'Etat dans le département, soit par le ministre chargé de la sécurité civile, dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

Document 2 :



Legifrance.gouv.fr

LE SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT

Chemin :

Code de la sécurité intérieure

- ▶ **Partie législative**
- ▶ **LIVRE VII : SÉCURITÉ CIVILE**
- ▶ **TITRE II : ACTEURS DE LA SÉCURITÉ CIVILE**
- ▶ **Chapitre V : Associations de sécurité civile**
- ▶ **Section 3 : Participation des associations agréées aux opérations de secours**
- ▶ **Sous-section 1 : Dispositions générales**

Article L725-3

▶ Créé par Ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 - Annexe, v. Init.

Seules les associations agréées sont engagées, à la demande de l'autorité de police compétente ou lors du déclenchement du plan Orsec, pour participer aux opérations de secours et à l'encadrement des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations.

Elles seules peuvent contribuer à la mise en place des dispositifs de sécurité civile dans le cadre de rassemblements de personnes.

Par ailleurs, elles peuvent assurer des actions d'enseignement et de formation en matière de secourisme.

Chemin :

Code de la sécurité intérieure

- Partie réglementaire
- LIVRE VII : SÉCURITÉ CIVILE
- TITRE II : ACTEURS DE LA SÉCURITÉ CIVILE
- Chapitre V : Associations de sécurité civile
- Section 1 : Agrément des associations
- Sous-section 1 : Dispositions générales

Article R725-1

‣ Modifié par Décret n°2017-250 du 27 février 2017 - art. 2

I. — Des agréments de sécurité civile peuvent être délivrés aux associations régulièrement déclarées ou inscrites au registre des associations du tribunal d'instance susceptibles d'apporter leur concours aux missions suivantes :

1° La participation aux opérations de secours au sens de l'article L. 1424-2 du code général des collectivités territoriales. Cet agrément est dénommé " agrément A " ;

2° La participation aux actions de soutien et d'accompagnement des populations victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes. Cet agrément est dénommé " agrément B " ;

3° La participation à l'encadrement des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations, afin de contribuer à coordonner l'action des bénévoles spontanés, des associations autres qu'agrées de sécurité civile et des membres des réserves communales de sécurité civile. Cet agrément est dénommé " agrément C " ;

4° Les dispositifs prévisionnels de secours, dans le cadre de rassemblements de personnes. Cet agrément est dénommé " agrément D " .

II. — Afin de bénéficier de l'un de ces agréments, les associations doivent disposer des moyens et des compétences permettant aux pouvoirs publics de les intégrer dans les missions mentionnées aux articles L. 725-3 à L. 725-6.

Les conditions d'application de cet article sont fixées, pour chacun des agréments mentionnés au I, par quatre arrêtés du ministre chargé de la sécurité civile. Ces arrêtés définissent les moyens, notamment le matériel, et les compétences, notamment les qualifications des personnes appelées à participer aux missions, nécessaires pour obtenir l'agrément.

NOTA : Conformément aux dispositions du II et du IV de l'article 11 du décret n° 2017-250 du 27 février 2017, les quatre arrêtés mentionnés à l'article R. 725-1, dans sa rédaction issue dudit décret, sont publiés au plus tard le 28 février 2017, ces dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2017.

Chemin :

Code de la sécurité intérieure

- Partie réglementaire
- LIVRE VII : SÉCURITÉ CIVILE
- TITRE II : ACTEURS DE LA SÉCURITÉ CIVILE
- Chapitre V : Associations de sécurité civile
- Section 2 : Participation des associations agréées aux opérations de secours

Article R725-13

‣ Modifié par Décret n°2017-250 du 27 février 2017 - art. 10

La participation de l'association agréée de sécurité civile aux opérations de secours, de soutien aux populations victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes et d'encadrement des bénévoles mentionnées à l'article R. 725-1 est fondée sur les conventions prévues aux articles L. 725-4 et L. 725-5 ainsi que, le cas échéant, sur les demandes de concours qui en sont issues ou sur les réquisitions décidées par les autorités compétentes.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 27 février 2017 relatif à l'agrément des associations de sécurité civile pour la participation aux actions de soutien et d'accompagnement des populations victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, dénommé agrément « B »

NOR : INTE1702342A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le règlement des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article D. 98-8 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-3, R. 725-1 et R. 725-5,

Arrête :

CHAPITRE I^{er}

Conditions générales

Art. 1^{er}. – Le dossier de demande doit comporter :

- 1° La copie des statuts de l'association et, le cas échéant, du règlement intérieur ;
- 2° L'extrait de la publication au *Journal officiel* de la République française de la déclaration de l'association en préfecture ou, pour une association ayant son siège dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin ou de la Moselle, la publication de l'inscription de l'association au registre des associations du tribunal d'instance ;
- 3° La liste des membres chargés de l'administration de l'association avec leurs nom, prénom, profession, domicile ;
- 4° Les rapports d'activité des trois derniers exercices clos ou, s'agissant d'une association déclarée depuis moins de trois ans, ceux des exercices clos ;
- 5° Les comptes des trois derniers exercices clos ou, s'agissant d'une association déclarée depuis moins de trois ans, ceux des exercices clos ainsi que le budget prévisionnel de l'année en cours ;
- 6° Le champ géographique pour lequel l'agrément est sollicité ;
- 7° Le nombre des personnes susceptibles de participer aux missions faisant l'objet de la demande d'agrément avec la mention, le cas échéant, de leur compétence, de leur formation ou de leur expérience ;
- 8° La liste du matériel dont l'association dispose, de façon permanente, pour répondre aux missions ;
- 9° Les modalités internes de contrôle et d'évaluation de l'association sur ses actions ;
- 10° Pour une demande d'agrément interdépartemental ou national :
 - a) La liste des membres de l'équipe interdépartementale ou nationale permanente de responsables opérationnels ;
 - b) S'agissant d'une association comportant des établissements autres que le principal ou des associations membres, la liste de ces derniers avec, pour chacun, les informations mentionnées aux 6°, 7°, 8°, 9° et 12°.
- 11° Les dispositions internes permettant à l'association, à tout moment, de recevoir une alerte provenant des pouvoirs publics et de diffuser celle-ci parmi ses membres et salariés susceptibles de participer aux missions ;
- 12° Les moyens de téléphonie :
 - a) Terminaux de téléphonie mobile, en mesure de transmettre les appels d'urgence définis à l'article D 98-8 du code des postes et des communications électroniques ;
 - b) Afin de garantir les communications entre ses membres et salariés, les moyens de radiocommunications au sens du Règlement des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications susvisé autres que ceux des réseaux fixe et mobile ouverts au public ;
- 13° Les dispositifs individuels d'identification tels que badges ou cartes ;
- 14° Les photos des tenues vestimentaires de l'association ainsi que des véhicules dont elle disposerait ; ces tenues et véhicules doivent être identifiables et permettre une différenciation avec ceux des services de secours publics.

S'agissant d'une demande de modification d'un agrément en cours de validité, la demande comprend les pièces visées aux 6°, 7°, 8° et 12° ainsi que, le cas échéant, les changements survenus dans les statuts et les membres chargés de l'administration.

CHAPITRE II

Conditions spécifiques à l'agrément B

Art. 2. – Les missions pouvant être confiées à une association agréée pour la participation aux actions de soutien et d'accompagnement des populations victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes sont, au moins, l'une des suivantes :

- accueil, écoute et réconfort ;
- accompagnement administratif et juridique, aide financière ;
- hébergement ;
- ravitaillement ;
- aide matérielle consistant en particulier dans la fourniture de vêtements, d'effets de première nécessité, de matériel de parapharmacie ;
- remise en état d'habitabilité des logements et biens sinistrés.

Art. 3. – I. – L'association qui demande l'agrément doit satisfaire aux conditions suivantes :

1° Avoir un objet, dans ses statuts, en rapport avec l'un au moins des buts suivants : l'aide et l'assistance humanitaires, l'action caritative, la gestion des dons, le secourisme, l'accueil et l'écoute des victimes, l'aide aux victimes, l'assistance administrative aux citoyens ;

2° Avoir exercé, pendant au moins les trois ans précédant la demande, une activité en relation avec l'une des missions mentionnées à l'article 2.

II. – Le dossier de demande doit comporter les pièces correspondantes.

CHAPITRE III

Dispositions relatives à l'outre-mer et finales

Art. 4. – Le présent arrêté est applicable en Polynésie française.

Art. 5. – Le préfet, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises et le directeur général des outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 février 2017.

*Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :*

*Le chef de service,
adjoint au directeur général
de la sécurité civile et de la gestion des crises,
chargé de la direction des sapeurs-pompiers,
J. MARION*

*La ministre des outre-mer,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des outre-mer,
A. ROUSSEAU*

L'engagement des citoyens dans la sécurité civile : réalités et perspectives

Le modèle français de sécurité civile repose sur une alchimie complexe qui allie des personnes au statut hétérogène : militaires, fonctionnaires civils, volontaires et bénévoles. Pour le profane qui souhaite s'engager au service de ses concitoyens, il semble parfois compliquer de comprendre la chaîne institutionnelle qui lie tous ces individus. Une des particularités de l'organisation française des secours est le volume important de citoyens bénévoles et volontaires enrôlés dans des organisations distinctes mais complémentaires.

Cette note de l'Institut français de sécurité civile a notamment pour vocation de mettre en lumière ce qui rassemble les acteurs du secours. En effet, au delà des différences de statuts, il s'agit de souligner que bénévoles et volontaires partagent en réalité une identité commune ainsi qu'un socle de valeurs

communes. Les organisations qui mobilisent ces acteurs (bénévoles et volontaires) doivent donc appréhender les mêmes enjeux. Parmi ceux-ci, la mobilisation et la fidélisation des citoyens au sein de ces organisations apparaissent comme les plus importants à relever dans les prochaines années.

En outre, cette note a pour vocation de répondre aux principales interrogations régulièrement émises par les personnes extérieures au monde de la sécurité civile (Par exemple : Quelles sont les organisations composées de bénévoles et volontaires qui concourent à l'administration des secours en France ? Quelles sont les différences de statuts et de missions entre bénévoles et volontaires ? Que signifie l'engagement citoyen en matière de sécurité civile ?)

1ère partie

Engagement citoyen dans la sécurité civile : état des lieux

En France, les missions de sécurité civile sont assurées par des professionnels [militaires ou civiles], des bénévoles et des volontaires. Les bénévoles et les volontaires sont des hommes et des femmes d'origines sociales, géographiques, professionnelles variées qui font le choix d'exercer une activité au service des autres et de la collectivité. Le bénévolat et le volontariat sont des engagements citoyens reconnus par la loi.

Les bénévoles peuvent exercer cette activité au sein d'une association nationale ou locale [Association de secourisme, Croix Rouge, Protection Civile, SNSM, Union départementale de sapeurs-pompiers par exemple].

Certaines associations disposent d'un agrément de sécurité civile qui leur permet, de participer à des opérations de secours, à des actions de soutien aux populations sinistrées, d'encadrer des bénévoles lors de ces missions, de mettre en place des dispositifs prévisionnels de secours (DPS) ou de dispenser des formations aux premiers secours.

Les volontaires, peuvent exercer, en qualité de sapeur-pompier volontaire au sein d'un service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ou accomplir une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois, dans le cadre du service civique, dans les structures disposant d'un agrément à cet effet.

Des bénévoles, quant à eux, sont aussi présents dans les 8.000 amicales de sapeurs-pompiers. Si elles n'exercent pas d'activités opérationnelles, ces associations d'entraide et de solidarité qui animent la vie des centres d'incendie et de secours reposent essentiellement sur le bénévolat.

Un modèle de sécurité civile héritier d'une longue histoire

Notre modèle de sécurité civile est largement le produit de l'histoire. La transformation de l'organisation des secours et des types d'engagements s'est faite au fil du temps et à mesure de l'évolution des interventions. La figure du « sapeurs-pompiers » est devenue l'emblème ou le porte drapeaux de cette sécurité civile. A côté de cette figure emblématique viendra s'ajouter celle des bénévoles des associations dont les codes couleurs des uniformes se rapprocheront des codes de la sécurité civile afin d'en rappeler la proximité. A l'origine la distribution des secours contre l'incendie (première activité considérée comme relevant de l'expression « sécurité civile ») se faisait par l'organisation spontanée de citoyens et elle s'est peu à peu organisée en fonction de textes législatifs et réglementaires.

La révolution française confie à l'autorité municipale le soin de prévenir et de faire cesser les risques par la distribution de secours.

Cet ancrage local est réaffirmé à de nombreuses reprises, notamment par la circulaire de Montesquiou de 1815 ou par le décret organique du 29 décembre 1875. Les municipalités vont donc petit à petit créer les corps de sapeurs-pompiers sous la tutelle de l'État et ainsi structurer, mailler l'activité opérationnelle sur tout le territoire nationale.

Hommes de peine de la société, les sapeurs-pompiers intègrent en partie les rangs de la garde nationale à partir de la révolution de 1830 en renonçant aux faibles émoluments qui leur étaient versés. Le volontariat est né et dans les plus grandes agglomérations, ils servent à côtés de leurs collègues sapeurs-pompiers communaux soldés.

Cette dualité persistera jusqu'à la dissolution définitive de la garde nationale au lendemain de la proclamation de la 3ème République, mais les corps communaux conserveront les valeurs fondamentales acquises dans cette institution (dévouement, discipline, attachement

à l'État et aux principes militaires comme la discipline et le port de l'uniforme, etc...).

La difficile application du décret de 1875 est à l'origine d'un fort mécontentement des cadres qui sous l'impulsion du Capitaine Charles MICHEL, fondent une fédération d'officiers qui deviendra l'actuelle Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France. Le but de cette association est d'étudier toutes les questions intéressant l'environnement opérationnel et celles relatives aux sapeurs-pompiers. Elle porte les idées de réformes nécessaires à l'amélioration des secours et assure le lien social entre tous ses membres (actifs volontaires ou professionnels, retraités, jeunes sapeurs-pompiers, veuves ou veufs et pupilles) grâce à son œuvre des pupilles et sa mutuelle.

Fin 19^e/début 20^e siècle, les sapeurs-pompiers sont à l'origine des mouvements associatifs tels que les sociétés gymniques, musicales et de tir. Ces sociétés amicales facilitent le recrutement et cimentent fortement la cohésion entre ces membres. Au niveau social, ils sont à l'avant-garde des sociétés de secours mutuels qui deviendront par la suite les unions départementales.

La figure du sapeurs-pompiers a, par exemple, longtemps conservé l'empreinte de l'histoire et l'influence de la période de la Garde Nationale qui était une organisation avec des règles militaires composée de citoyens bénévoles ayant comme mission de défendre leur territoire dans laquelle étaient intégrés les corps de sapeurs-pompiers.

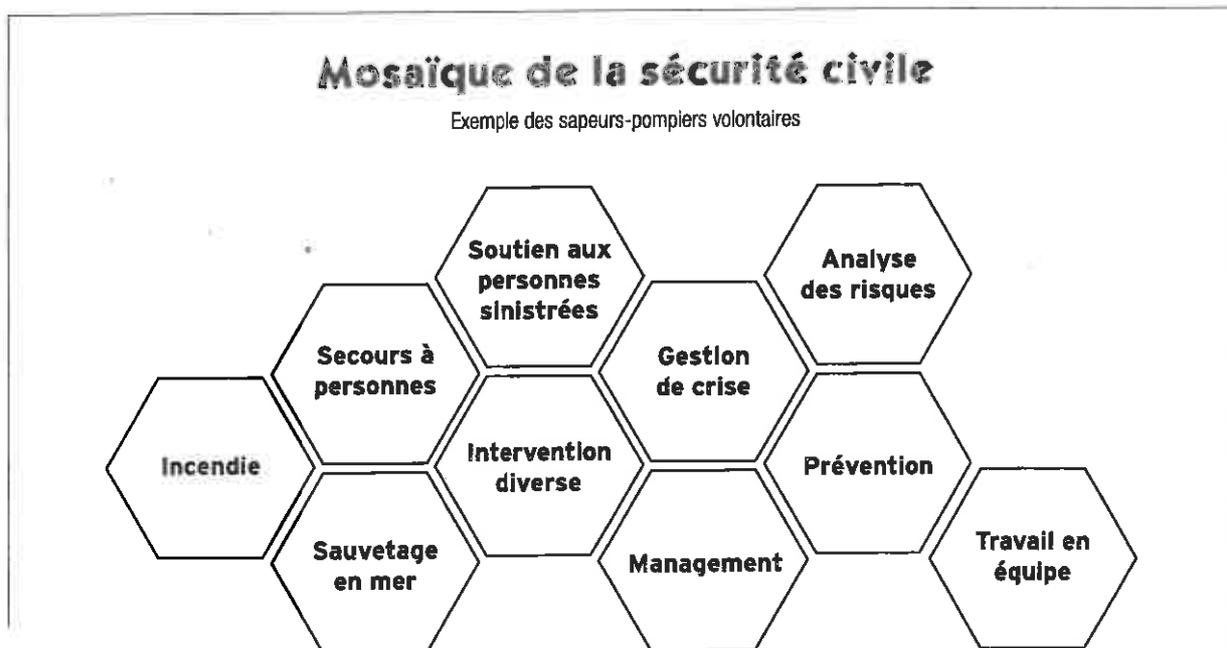
En effet, pour prolonger l'esprit de la défense passive, de nombreuses communes se sont dotées d'un Centre de Première Intervention (CPI). La première Association de Protection Civile est née à la fin des années 50. Face à l'engouement des citoyens, c'est à la demande du Général de Gaulle, Président de la République Française, que le Premier Ministre Georges Pompidou, par une directive en date du 18 mars 1964, sollicite la

création d'un organisme afin de fédérer l'ensemble des forces concourant à la protection des populations civiles sur le plan national. Enfin, faut-il rappeler que c'est pour apporter une aide humanitaire aux blessés, des deux camps, de la bataille de Solferino (1859) qu'Henry Dunant, improvise des secours avec le concours de populations civiles locales donnant ainsi naissance à la Croix Rouge. La guerre a donc été un facteur de mobilisation des civiles, soucieux d'exprimer leur solidarité, soucieux de s'organiser pour répondre à l'urgence et porter secours aux victimes et aux sinistrés. Par leur proximité avec la guerre, avec la catastrophe, avec l'extraordinaire au sens plein du terme, ces structures ont emprunté quelque chose de l'esprit militaire. Un mode d'organisation, un esprit d'équipe, sinon de corps, un certain attachement aux valeurs, aux symboles et aux rituels républicains, des formes d'expression de la camaraderie et de la solidarité...

Le modèle de sécurité civile à la française peut paraître complexe mais ses fondamentaux restent stables. Ils reposent historiquement sur un triptyque composé de l'État, des collectivités territoriales et d'un ancrage fort du tissu associatif.

Par ailleurs, c'est probablement chez les sapeurs-pompiers, chez les soldats du feu, que cette proximité avec le monde militaire est la plus forte. Elle s'exprime notamment par l'attachement au respect d'une certaine forme de discipline, d'autorité, de rapports humains, de valeurs... Probablement moins portés sur les symboles et les rituels, les associations de sécurité civile n'échappent pas complètement à ce pouvoir d'attraction de ce monde militaire. En effet, l'intervention, quelque soit le visage de l'ennemi, est potentiellement un combat dont l'issue est incertaine. Les bénévoles de l'urgence et du secours sont parfois appelés par leurs homologues qui interviennent davantage dans le domaine de l'action sociale : les paramilitaires ! Soldats du feu ou paramilitaires, ces qualificatifs nous disent quelque chose de l'image que les bénévoles et les volontaires peuvent avoir d'eux-mêmes ou diffuser à l'extérieur.

Mais cette culture, que l'on peut qualifier, par facilité ou par abus de langage, de « militaire », n'est-elle pas un frein au développement et au renouvellement du bénévolat et du volontariat ? Sans nier l'intérêt d'un mode d'organisation et d'un mode de commandement opérationnel qui a fait ses preuves, sans nier le rôle d'intégration sociale et de socialisation de ces structures, cette culture n'est-elle pas un obstacle à l'ouverture du bénévolat et du volontariat à des profils plus éloignés de cet esprit, à l'élargissement de l'assiette de recrutement, au renouvellement des cadres, à la féminisation, à l'accueil des jeunes issus de la diversité ?



Le secours, un socle commun

Ces structures de secours forment une mosaïque d'acteurs aux contours bien marqués qui reflètent la diversité de leur histoire et de leurs missions d'engagement.

Ces structures n'échappent pas, ici ou là, à une forme de concurrence qui témoigne de leur proximité. S'il est important de reconnaître la diversité et la singularité de ces formes d'expression du bénévolat et du volontariat, l'enjeu de cette note est bien de pointer ce qui, par-delà les différences, est commun et partagé pour permettre à ces structures de mieux travailler ensemble et d'établir des passerelles. Evoquer la possibilité de passerelles revient à envisager les choses du point du bénévole et du volontaire plus que du point de vue des institutions, à mettre l'accent sur la construction de trajectoires individuelles mixtes dans ce paysage institutionnel varié. En effet, pourquoi après avoir été sapeur-pompier volontaire ne pas rejoindre en qualité de secouriste bénévole la Croix Rouge ou la Protection Civile ? Pourquoi après avoir été secouriste, ne pas devenir sauveteur bénévole sur un canot de la SNSM ? Pourquoi après avoir été...

Toutes les combinaisons et les sens de circulation sont en théorie possibles dès lors que le bénévole ou le volontaire satisfait au minimum d'exigences requises pour assurer sa mission.

Pour permettre cette circulation, il faut envisager le bénévolat et le volontariat dans le domaine de la sécurité civile comme une mosaïque d'activités, et non comme une simple mosaïque d'acteurs. Une de ces activités, parce qu'elle est partagée par tous, donne sa tonalité à la mosaïque : le secours. Le secours est un dénominateur commun qui permet de partager une même langue et une même culture. Il est le socle commun sur lequel chaque structure construit sa spécificité. Il est le point de passage qui permet potentiellement de circuler d'une structure à l'autre. Plus que le secours, c'est la personne, la victime, qui fonde cette identité commune même si chacune de ces associations ou de ces structures a son histoire singulière qui ne peut se réduire à ces missions de secours, les sapeurs-pompiers, pour ne citer que cet exemple, entretiennent, par définition, un lien étroit avec l'incendie, mais toutes participent, à différents titres, à des actions de secours.

Une montée en compétence des bénévoles et des volontaires

On observe, depuis quelques années, de manière générale, quel que soit le domaine d'intervention, une montée en compétence des bénévoles et des volontaires. La « bonne volonté » qui définit étymologiquement le bénévolat ne suffit plus aujourd'hui. Les bénévoles et les volontaires s'inscrivent dans des organisations qui doivent répondre de leurs actions. Ils participent aux côtés de professionnels à des missions d'intérêt général qui requièrent un certain savoir-faire, une certaine technicité, sinon une certaine expertise. De ce point de vue, nous assistons à une progressive « professionnalisation » des missions, sinon des bénévoles et des volontaires, qui n'est pas sans poser quelques difficultés au regard du droit lorsque ce mouvement se double d'un renforcement du rapport de subordination à une organisation. Les bénévoles et les volontaires de la sécurité civile n'échappent pas à cette dynamique de montée en compétence, exigée par une opinion publique qui attend une réponse de qualité et un égal traitement des victimes sur l'ensemble du territoire. La départementalisation des services d'incendie et de secours (SDIS), généralisée par la loi du 3 mai 1996,

2^e partie

Anticiper les grandes évolutions sociétales afin de renforcer l'engagement citoyen dans la sécurité civile

Le rôle d'un think tank est de s'appuyer sur les enseignements du passé pour mieux comprendre les mutations à l'œuvre, d'éclairer le présent pour construire l'avenir, de saisir les signaux faibles qui travaillent notre société pour mener une réflexion de nature prospective, de faire confiance aux intuitions de ses membres pour penser différemment les choses. De ce point de vue, les évolutions observées depuis plusieurs décennies, dont quelques unes ont été ici rappelées, ne témoignent-elles pas d'un changement

de modèle ? Les modèles qui sont au principe du bénévolat et du volontariat dans le secteur de la sécurité civile n'ont-ils pas, pour partie, silencieusement mutés, dessinant ainsi déjà un nouveau paradigme ? Ainsi ce que révèlent les entretiens et les rencontres qui ont permis la réalisation de cette note, c'est une évolution profonde des fondements sur lesquels reposent le bénévolat et le volontariat dans ce secteur d'activité. Pour comprendre ce qui se joue, il faut revenir à quelques notions de base.

L'intervention, au cœur de la motivation des bénévoles et des volontaires

Ce socle commun permet la construction d'une culture du risque et d'une culture opérationnelle partagées. Elle favorise l'interopérabilité d'acteurs aux statuts différents [public / privé - professionnel / bénévole / volontaire], venus d'horizons institutionnels variés [Ministère de la santé / Ministère de l'intérieur / Ministère de l'écologie], inscrits dans une même chaîne de secours et de traitement de l'urgence. Cette chaîne se déploie autour et au profit d'une victime. Cette diversité des acteurs n'est pas sans générer des tensions, sinon des conflits, entre des intervenants qui peuvent être en concurrence pour la maîtrise et la régulation de cette chaîne. Il est important que les bénévoles aient toute leur place dans cette chaîne opérationnelle car c'est l'action, l'intervention, la participation aux grands événements qui est la source de leur motivation. Le bénévole est tendu vers l'action au profit d'une victime à laquelle il apportera secours. L'action est le moteur de l'engagement car elle est vectrice de sens et d'émotions. Elle justifie les efforts consentis et la routine du quotidien. Elle permet de construire le groupe autour d'une expérience partagée et d'une cause qui le dépasse.

Dans cette perspective, il convient de mieux intégrer les bénévoles aux dispositifs de secours. Dans le cadre des dispositifs prévisionnels de secours (DPS) pour lesquels les associations de sécurité civile sont largement mobilisées, il apparaît important d'assurer une meilleure coordination entre les acteurs. De ce point de vue, la nomination d'un coordinateur inter-associatif, désigné par le Commandant des Opérations de Secours, chargé de mobiliser et de coordonner les associations lors d'un événement, semble être une piste prometteuse. Cette coordination, qui pourrait être assurée pour une durée variable par une association, permet un meilleur emploi des moyens opérationnels et une meilleure prise en compte des associations agréées de sécurité civile.

Pour permettre aux bénévoles et aux volontaires de prendre toute leur place dans la chaîne opérationnelle, il est nécessaire de clarifier le cadre réglementaire qui cadre leur emploi. En effet, la frontière entre DPS et opération de secours n'est pas toujours très claire (cf encart). Il demeure en outre une confusion sur le terrain quant à la possibilité pour les associations

d'effectuer du transport de blessés. La moitié des départements de France autorise ce transport tandis que l'autre la prohibe. qui ne disposent pas de l'agrément ad hoc ne peuvent participer au transport des blessés et doivent faire intervenir des moyens extérieurs [sapeurs-pompiers ou moyens privés]. Si cette division du travail peut être nécessaire, elle est un terrible facteur de démotivation pour des bénévoles qui ne peuvent conduire leur mission à son terme. A l'inverse, il peut être demandé à ces mêmes associations, par leur autorité de tutelle, de faire du transport de blessés en dehors de tout cadre légal. En effet, les textes réglementaires peuvent être différemment interprétés d'un département à l'autre créant ainsi une confusion du rôle de chacun. Aujourd'hui 50 des départements français autorisent le transport de blessés par des AASC.

Des engagements plus fragiles

Le bénévolat et le volontariat reposent sur la notion fondamentale d'engagement. Mais qu'est-ce que l'engagement ? Que signifie s'engager aujourd'hui ? Cette interrogation est nécessaire car il semble bien que ce soit les formes mêmes de l'engagement qui aient changé depuis quelques années. L'engagement est la promesse par laquelle on se lie à l'autre quelle que soit sa nature. L'expression anglaise to be engaged [être financé] dit bien l'existence d'une promesse qui une fois prononcée constitue un lien. Etre engagé,

c'est être lié, attaché aux autres ou à soi-même par la force de cette promesse. Le terme « attaché » doit être compris au double sens du terme dans la mesure où le lien créé par la promesse comprend toujours une dimension affective. Cette promesse n'a nullement besoin d'être sanctionnée juridiquement ou contractuelle pour lier aux autres, la parole [donner sa parole] peut suffire à s'engager. Etre engagé, c'est ainsi être fidèle à cette parole, mais aussi aux principes et aux valeurs auxquelles elle renvoie. La force du lien repose sur le respect des engagements.

Un rapport à l'histoire qui s'effrite

Chaque organisation possède une histoire qui lui est propre produisant une culture, des rites, une tradition en définitive. L'émiettement des carrières individuelles, les changements sociétaux ainsi que l'instabilité économique produisent de nouvelles ruptures dans les chaînes traditionnelles qui permettaient aux bénévoles ou volontaires de s'inscrire dans une tradition. Les nouveaux engagés s'approprient de moins en moins l'histoire des hommes et des femmes qui les ont précédés et qui ont contribué à bâtir les organisations que nous connaissons aujourd'hui. Au

sein des AASC, chaque bénévole est accueilli avec un mot lui rappelant l'histoire de l'organisation. Cela semble bien peu pour construire et maintenir un attachement. Dans le monde sapeurs-pompiers, décentralisé pour ce qui concerne le management des volontaires, cette approche est peu voire pas pratiquée. Dans les cursus de formation de sous officiers ou d'officiers professionnels, seules quelques maigres heures sont consacrées à cet enseignement sans aucune évaluation d'un savoir acquis.

Le renouvellement des formes d'engagement

Dans notre société, les actes d'engagement sont plus régulièrement interrogés. Les liens apparaissent plus fragiles, plus souples et plus éphémères. On change ainsi plus facilement de conjoint(e), de travail, de pays, de religion, de passion, de marque... Ce qui a été noué peut être dénoué pour contracter de nouveaux engagements. Il appartient à chacun d'inventer sa vie à travers ces liens et ces engagements qui dessinent notre identité et notre appartenance à des collectifs [couple, famille, entreprise, syndicat, association, etc.]. Mais ce sont aussi les valeurs qui sont au principe de ces engagements qui évoluent. Ces liens ne sont pas simplement plus lâches, ils sont aussi différents.

La société de consommation a fait de chacun de nous des consommateurs exposés quotidiennement à des centaines de marques désirables auxquelles nous sommes plus ou moins attachées. La marque suscite le désir et porte en elle une promesse [promesse de qualité, de fiabilité, de bonheur, de distinction sociale]. Elle s'engage à respecter cette promesse pour mieux fidéliser une clientèle autour d'un produit ou d'un service. De véritables communautés peuvent parfois se constituer autour d'une marque à fortes valeurs symboliques, identitaires et affectives [fans de Harley-Davidson par exemple]. La marque participe à la fabrication de nos identités et de nos réseaux d'appartenances physiques et symboliques. Dans le même esprit, les grands clubs de football sont devenus des marques qui lient et galvanisent des milliers de personnes autour d'événements chargés d'émotions. Les métropoles, pour exister dans un paysage international concurrentiel, pour être visibles, pour être attractives, mettent en place des stratégies de marketing et de branding issues du secteur marchand. Les entreprises du secteur public enfin n'échappent pas à la règle. La marque renouvelle ainsi les formes

L'engagement, une expérience

Envisager le bénévolat ou le volontariat de ce point de vue signifie penser l'engagement comme une expérience. En effet, le bénévole ou le volontaire s'engage pour vivre une expérience dont il est le héros. L'engagement doit donc reposer sur la promesse de vivre une expérience positive et porteuse de sens dont il sortira transformé. Parler d'expérience suppose que l'on s'intéresse à la sensibilité du bénévole ou du volontaire et que l'on reconnaisse comme légitime la volonté de celui-ci d'envisager l'engagement comme une forme de satisfaction personnelle ou d'accomplissement de soi. Le bénévole ou le volontaire n'est plus simplement là pour servir, il est aussi là pour s'accomplir personnellement à travers une activité collective. Cette remarque invite à une approche plus individuelle et personnalisée du bénévole ou du volontaire et à la mise en place de formes de management plus respectueuses de la sensibilité des personnes.

L'expérience [dans le langage marketing on parlera d'expérience client et dans le langage du design d'expérience utilisateur] débute dès la prise de contact

d'engagement en construisant la relation autour du désir et de l'émotion. Elle ne vend plus simplement un produit ou un service, elle propose une expérience sensible, elle raconte une histoire. Elle recourt au design d'expérience et au storytelling pour proposer un récit dont le consommateur porté par des valeurs est le héros. L'autre avec lequel la marque s'engage, ce héros en quête d'une expérience positive, est un client qu'il faut convaincre, séduire, fidéliser, associer à la co-construction d'une histoire partagée pour maintenir ce lien. Penser autrement le bénévolat et le volontariat

La marque nous parle ainsi de valeurs, de quête, d'engagement, de lien, de fidélité... autant de choses qui sont familières au monde des bénévoles et des volontaires. Dès lors, ne faut-il pas s'inspirer des meilleurs exemples et emprunter au secteur marchand certaines de ces méthodes pour mieux recruter et fidéliser les bénévoles et les volontaires ? Ne faut-il pas « changer notre logiciel » pour envisager différemment l'engagement ? Il ne s'agit pas de faire du passé table rase, d'oublier des formes d'engagement plus anciennes qui reposent sur le civisme, sur les valeurs républicaines, sur l'altruisme, mais de renouveler et de compléter les référentiels et les cadres cognitifs qui permettent de penser le bénévolat et le volontariat. Changer de logiciel signifie aborder différemment les bénévoles et les volontaires. Les bénévoles et les volontaires ne sont pas à proprement parler clients des structures qui les accueillent, mais ils sont familiers et sensibles aux modes de relation qu'instaure une relation marchande ou aux modes d'organisation de certaines entreprises ou structures dans lesquelles, en interne, les différents services sont clients les uns des autres.

du bénévole ou du volontaire avec l'organisation. L'accueil quelque soit sa forme [téléphone, internet, stand, portes ouvertes...] est donc fondamental. L'expérience se prolonge aux différents temps qui mettent en contact le bénévole ou le volontaire est l'organisation. Le bénévole ou le volontaire participe aussi à la construction de l'expérience des autres. L'expérience se construit ainsi le long d'un parcours (accueil, engagement, formation, intervention opérationnelle, renouvellement d'engagement, remise de décorations, montée en grade ou changement de statut...) qui est fait de temps forts. Les interventions, nous l'avons vu plus haut, par la charge émotionnelle dont elles peuvent être porteuses constituent des temps forts. C'est la qualité de ce parcours, c'est la qualité de ces relations qui mettent en présence le bénévole ou le volontaire et l'organisation qu'il faut travailler dans les moindres détails pour proposer une expérience positive au bénévole ou au volontaire et ainsi les fidéliser.

Mettre en récit son expérience

Mais il faut aussi permettre aux bénévoles et aux volontaires de donner du sens et de mettre en récit cette expérience qui sera constitutive de leur identité et de leur histoire. Donner du sens, c'est définir la cause, les principes et les valeurs au nom desquels on s'engage. Dans les contes de notre enfance, le héros ne se bat pas pour lui-même, il se bat pour une victime, pour une cause qui le dépasse. Fidéliser un bénévole et un volontaire nécessite de l'accompagner dans la formulation et reformulation du sens de son

engagement. En effet, face aux contraintes du quotidien, le sens et la motivation se déplacent et s'épuisent avec le temps. Parler d'expérience ne signifie pas minimiser les contraintes liées à l'engagement, l'expérience n'a de valeur que parce qu'elle permet une forme de mise à l'épreuve et de dépassement de soi. Enfin, l'expérience est toujours collective, c'est une expérience humaine dont la richesse repose autant sur la nature de l'activité que sur la qualité des rencontres qu'elle permet.

Fidéliser les bénévoles et volontaires

Changer de logiciel signifie aussi faire appel aux méthodes et aux techniques de fidélisation pour recruter et fidéliser les bénévoles et les volontaires. Il convient en premier lieu de « segmenter la cible ». Tous les bénévoles et les volontaires n'ont pas les mêmes motivations, les mêmes attentes, les mêmes contraintes, bref, il existe une grande diversité de profils. Il convient de mieux cerner et de mieux connaître ces profils pour mettre en place des plans de communication, construire des argumentaires, élaborer des stratégies et concevoir des campagnes de recrutement, mieux accueillir, accompagner, soutenir, fidéliser, les bénévoles et les volontaires tout au long de leur parcours, favoriser les passerelles entre organismes ou associations, conserver un lien, fusse-t-il ténu, après la fin de l'engagement... Changer de logiciel c'est aussi s'engager dans une démarche de qualité.

Certaines associations, dans d'autres domaines, ont déjà engagé cette mutation sans pour autant se renier et sans renoncer à défendre une noble cause. Les associations quelque soit la grandeur de la cause défendue n'échappent pas à une forme de mise en concurrence. Les futures recrues ont désormais le choix parmi une large palette de causes à défendre. Pour les convaincre de venir ou de rester, il faut sans nul doute proposer une expérience de qualité. Nous mesurons combien ce vocabulaire issu du marketing est peu familier au monde du bénévolat et du volontariat de la sécurité civile tant la cause défendue, au nom de valeurs républicaines, de la solidarité et de l'altruisme, semble noble et légitime. Mais la grandeur de la cause ne suffit pas à fidéliser des bénévoles et des volontaires si elle ne se double pas d'un souci permanent de la « psychologie » de ceux à qui on demande de la défendre. Sensibilité, épanouissement personnel, accomplissement de soi etc., auxquels on peut ajouter, relation client, expérience client, marketing, etc., voilà des mots bien étranges dans ce monde que l'on dit marqué par l'esprit militaire. Mais le changement de logiciel se trouve précisément dans cette transformation de la manière de voir et d'accompagner les bénévoles et les volontaires.

Etablir un lien symbolique avec la nation

Chaque organisation possède ses uniformes. Pour autant, qu'il soit bénévole ou volontaire, l'individu qui porte secours le fait aux noms de valeurs qui bien souvent le dépassent, le transcendent. Au delà des uniformes, c'est le lien indéfectible à la protection de ces concitoyens qui doit être maintenu. Ce lien est aussi celui qu'il entretient avec la nation et ceci indépendamment des autorités de tutelles sous lesquelles il agit. Ainsi, un drapeau français floqué sur

chaque uniforme avec la double mention « Liberté, égalité, fraternité » et « sécurité civile » permettrait, au delà des couleurs et attributs de chaque uniforme, de montrer à chaque individu le lien qui l'unit aux autres organismes de secours mais également de montrer une reconnaissance symbolique affirmant que chaque personne qui en sauve une autre le fait aussi au nom de la nation toute entière.

Document 7 : extraits des statuts de la « Rainbow cross »

ARTICLE 2 – BUT - OBJET

Cette association a pour objet :

Apporter secours aux parisiens avec le matériel dont dispose l'association. L'aide peut également prendre un aspect de prise en charge et d'écoute lorsque les circonstances le nécessitent. L'association dispose également des moyens pour assurer des formations auprès du public.

ARTICLE 9 - AFFILIATION

La présente association est affiliée à la fédération nationale de protection civile (FNPC).

Document 8 :

DPSP – Centre de Veille Opérationnelle
01 42 76 73 73
7j/7j 24h/24h

Bulletin d'alerte crue de la Seine – 17h

Les informations qui suivent sont transmises dans le cadre d'une vigilance établie lors d'une montée des eaux de la Seine à Paris. Les bulletins sont produits sur la base des informations du site Vigicrues et du Service de Prévision des Crues.

Le service de Prévision des crues a activé depuis le 23 janvier, le niveau vigilance orange (risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes).

A 17h, le niveau de la Seine était de 7 m à Austerlitz pour un débit de 1613,6 m3.

Hauteurs prévues :

Aujourd'hui 26 janvier 2018 : entre 7 m et 7.2m.

Document 9 : Liste des associations agréées pour intervenir

Liste des associations ayant un agrément national de sécurité civile (type B) sur le 75 :

- Centre français de secourisme
- Croix-Rouge française
- Fédération française de sauvetage et de secourisme
- Fédération nationale de protection civile
- Ordre de Malte-France
- Secours catholique

La perspective d'une crue majeure de la Seine rebat les cartes de la gestion de crise

Un livre tire les enseignements de l'exercice de simulation d'une crue centennale, organisé en mars 2016 par la Préfecture de police de Paris.

LE MONDE | 24.02.2017 à 15h29 • Mis à jour le 24.02.2017 à 15h51 | Par Laetitia Van Eeckhout

La crue de la Seine de juin 2016 n'a été qu'une pâle copie de celle qu'avait connue Paris il y a un siècle. Avec 6,10 m au Pont d'Austerlitz, on était encore loin des 8,62 m atteints à l'époque. Tôt ou tard, la capitale et sa métropole finiront par vivre une crue majeure, identique ou supérieure à la grande crue de 1910. Et la gestion d'une telle crise ne se résumera pas à des procédures normées ni à des techniques, aussi performantes soient-elles. Elle dépendra fortement de facteurs humains et de la capacité des acteurs à prendre des décisions en situation de stress et sans aucune visibilité sur le déroulement des événements.

C'est l'un des enseignements de l'exercice de simulation d'une crue centennale organisé en mars 2016 par la Préfecture de police de Paris, que retrace un livre présenté mercredi 22 février. Cet ouvrage, *EU Séquana. La gestion de crise à l'épreuve de l'exercice* (La Documentation française, 15 euros), est le fruit de l'analyse de dizaine de chercheurs (géographes, sociologues, spécialistes de la gestion de crise) et les opérateurs de la zone de défense de la Préfecture qui ont animé l'exercice. Durant les quinze jours de la simulation et même en amont lors de sa préparation, le monde très discret de la zone de défense a choisi d'ouvrir ses portes au monde de la recherche.

Inédit par son ampleur et sa durée, l'exercice EU Séquana a impliqué quelque 87 partenaires, institutions et entreprises. Il avait pour objectif de tester la capacité de réaction et la coordination des services. Pendant la crue mais aussi durant la décrue et le retour à la normale, phases qui n'avaient jamais été travaillées.

La plupart des opérateurs avaient déjà conçu un plan de continuité d'activité, mais chacun dans son coin. Avec cet exercice, ils ont été amenés à prendre la mesure de l'interdépendance de leurs actions et de ses conséquences.

Lorsque par exemple la RATP ferme préventivement certaines stations de métro pour préserver ses infrastructures, et que dans le même temps la Préfecture conseille d'éviter de circuler en voiture, la population se trouve dans l'impossibilité de se rendre sur son lieu de travail. « Les acteurs ont été confrontés à ce genre de tension difficile à résoudre, à la difficulté de prioriser les actions », observe Laurence Créton-Cazanave, chercheuse au laboratoire Techniques, territoires et sociétés de l'Ecole des Ponts ParisTech.

Le débit pourrait être plus important qu'en 1910

C'est toute l'incertitude structurelle à une telle crise qui s'est révélée difficile à accepter. Les acteurs ont comme référence la crue de 1910. Or le débit pourrait être plus important. L'incertitude n'est pas moins forte quant à l'étendue des inondations : rien ne dit qu'elles seront similaires à celles de l'époque. Sans compter qu'il pourra y avoir plusieurs pics de crue.

En 1924 et 1955, la Seine a connu des crues à pics multiples. Laurence Créton-Cazanave insiste :

« Nombre d'acteurs se sont demandé pourquoi les scénarios n'étaient que des hypothèses de travail. Pour beaucoup, seul une simulation leur permettrait d'acquiescer la maîtrise de la situation. Or la finalité d'un tel exercice est de mobiliser les acteurs, de construire des relations, de repérer les problèmes qui peuvent se poser. »

Toute la difficulté d'une telle crise est d'accepter ne pas tout maîtriser, explique Magali Reghezza, maître de conférences en géographie à l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm, spécialiste des risques et de l'environnement. Qui ajoute :

« Dans une crue exceptionnelle, l'incertitude et l'inconnu sont structurels. C'est là tout le paradoxe d'une crue "hors cadre" : on aura besoin d'anticipation mais il sera difficile de le faire. »

Face à une crue majeure de la Seine et de ses affluents, il faudra non seulement répondre aux imprévus, qui sont « l'ordinaire » de toute crise (un camion qui tombe en panne, le téléphone qui est coupé...). Mais également intégrer les incertitudes qui pèsent sur le rythme et l'ampleur de la montée des eaux, et sur les conséquences, tout aussi imprévisibles, des perturbations. Pour pouvoir évacuer les personnes fragiles des nombreux hôpitaux et établissements de retraite menacés, il faudra prendre la décision à un moment où l'on ne sait pas si l'inondation se produira : si on évacue, on risquera de provoquer des décès pour rien. Mais si on ne le fait pas, ou on le fait trop tard, on aura autant voire plus de décès. La chercheuse assure :

« Notre société n'est pas prête à accepter cette situation qu'elle assimile à une défaillance, une forme d'incompétence. Comme pour le changement climatique, nous devons apprendre à faire avec l'incertitude. »

Fin de l'exercice de simulation d'une crue majeure de la Seine

Durant deux semaines, l'opération « EU Sequana 2016 » a testé les capacités de réaction des opérateurs stratégiques.

Le Monde.fr | 19.03.2016 à 13h39 | Par Laetitia Van Eeckhout (journaliste/laetitia-van-eeckhout)

« Les premières estimations des dégâts en Ile-de-France démontrent un impact majeur des inondations, qui affectent directement et indirectement près de 5 millions de citoyens et de nombreuses entreprises, avec des impacts économiques, humains et sociaux significatifs. Priorité est donnée aux opérations de pompages des eaux stagnantes, à la réouverture des voies de circulation endommagées ainsi qu'au stockage des déchets. 60 % des établissements médicaux sociaux, non inondés mais ayant fonctionné en mode dégradé, ont repris leur activité. Les établissements scolaires rouvrent progressivement. Le redémarrage de la production et de la distribution du chauffage urbain sera graduel et est estimé à plusieurs mois... »

Vendredi 18 mars, les opérateurs n'étaient pas encore au bout de leur peine mais la vie francilienne reprenait peu à peu son cours. Le vaste exercice de simulation de crue centennale de la Seine, « EU Sequana 2016 », lancé le 7 mars par la préfecture de police de Paris avec le soutien de l'Union européenne, touchait alors à sa fin.

Inédit par son ampleur et sa durée, cet exercice a impliqué quelque 87 partenaires, institutions et entreprises. Il avait pour objectif non seulement de tester la capacité de réactions de chacun mais surtout la coordination entre tous. Pendant ces deux semaines, les « opérateurs-acteurs » ont été appelés à simuler leur action quand le problème surgira. Et surtout après, lors de la décrue et du retour à la normale. « Le temps que l'on va mettre pour remettre tout en route constitue un vrai défi », relève le préfet Jean-Paul Kihl, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris. Sans doute des mois.

Une telle phase n'avait jusqu'alors jamais été travaillée. Or, la décrue et le retour à la normale soulèvent le problème de l'interdépendance des réseaux et appelle une étroite coordination.

« Lorsque l'urgence disparaît, on est amené à prioriser les actions pour remettre en ordre de marche la région, comme rétablir l'électricité dans tel secteur pour pouvoir restaurer le réseau téléphonique », souligne M. Kihl.

Culture partagée du risque

Certes la plupart des opérateurs avaient déjà réfléchi au scénario d'une crue majeure de la Seine et conçu un plan de continuité d'activité, mais chacun dans son coin. Avec cet exercice, ils ont été amenés à prendre la mesure de l'interdépendance de leurs actions et de ses conséquences. « La préparation du scénario de simulation comme l'exercice en tant que tel a favorisé le développement d'une vraie culture partagée du risque », observe Carole Dautin, de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice qui a piloté la conception du scénario et suivi la simulation.

« "Sequana" a permis de sortir des grands principes, abonde Jean-Paul Kihl. Nous avons dépassé le simple exercice de table car il a fallu trouver de façon très pragmatique des réponses aux différents problèmes posés. » Et les questions ont été nombreuses. Peut-on indifféremment utiliser du fioul ou du gazole pour alimenter les groupes électrogènes ? Avec quoi doit-on en priorité réapprovisionner les supermarchés : sauts, serpillières... ? Comment évacue-t-on un hôpital psychiatrique ? Ou même comment évacue-t-on les citoyens atteints d'obésité morbide (massive), alors qu'il n'y a que trois ambulances en Ile-de-France à même de prendre en charge ces personnes ?

Défi collectif

Des questions ont également été posées par les citoyens, venus nombreux, parfois même depuis de la banlieue, visiter le site d'information installé pour l'occasion le dimanche au Champ-de-Mars, ou assister aux manœuvres de terrain qui se sont déroulées sur différents sites d'Ile-de-France. Des exercices où ils ont pu croiser des équipes de sécurité civile de Belgique, d'Espagne, d'Italie et de République tchèque, venues prêter main-forte aux équipes franciliennes. Le mécanisme européen de protection civile a en effet aussi été mobilisé pour cet exercice. Car « nous aurons besoin massivement de renforts européens, souligne Jean-Paul Kihl, surtout lors de la phase de retour à la normale ».

Un bilan complet de « Sequana » sera présenté à la mi-mai. « Cet exercice n'est qu'une étape qui nous amène à reprendre l'ensemble de nos travaux de planification, insiste le préfet. La forte médiatisation de l'exercice a eu un effet considérable sur l'implication des décideurs, mais aussi sur la sensibilisation des populations. » Et d'ajouter : « Réagir à un phénomène de ce type est un défi collectif. Tout le monde a un rôle à jouer, y compris les citoyens. C'est collectivement que l'Ile-de-France s'en sortira. »

Document 12: extraits mode d'action ORSEC
(Organisation de la Réponse de Sécurité
Civile).

Importance

La finalité de la planification du soutien des populations est de créer un réseau d'acteurs et de les habituer à travailler ensemble.

Le recensement ci-après est un état non exhaustif de ces acteurs utiles. Il précise les conditions de leur mobilisation.

3.1.1 Les collectivités et les services publics

Les communes :

premier niveau de mise en œuvre des actions de soutien, elles sont, de par leur proximité et leur connaissance du terrain, un maillon indispensable pour le recensement des structures disponibles. Elles peuvent ou ont l'obligation dans certaines circonstances de disposer de leur propre organisation, qui s'inscrit naturellement dans le cadre du PCS.

Les conseils généraux :

Ils disposent d'un ensemble de moyens logistiques (bus scolaires, établissements scolaires...) précieux pour la mise en œuvre du soutien des populations. Les conseils généraux doivent disposer en permanence d'une interface et d'une organisation planifiée avec les préfetures, permettant la mobilisation de leurs ressources.

L'éducation nationale :

les rectorats, les inspections académiques, les enseignants, les chefs d'établissement, occupant des établissements qui peuvent faire office de structure d'accueil, doivent être associés à la démarche de préparation du soutien des populations. Ils déclinent à leur niveau leur propre organisation, outre le plan particulier de mise en sûreté (PPMS), ne serait-ce que pour anticiper les modalités pratiques d'utilisation de leurs locaux en dehors du temps scolaire.

LA MÉTHODE D'ÉLABORATION DE LA PLANNIFICATION

Les services d'incendie et de secours et les forces de l'ordre :

lors d'un événement à cinétique rapide, ils peuvent mettre en place une structure de regroupement, embryon d'un CARE, qui sera renforcée puis prise en charge par les acteurs de l'action humanitaire et sociale.

Les services déconcentrés de l'État :

les services d'action sanitaire et sociale, de la jeunesse et des sports, comme ceux en charge de la délivrance des titres peuvent être également être sollicités pour les actions qui relèvent de leur compétence.

Les services du trésorier payeur général

peuvent aussi être impliqués au titre de la gestion financière liée à l'événement. Au delà de ses missions régaliennes, le trésorier payeur général, sous réserve de son accord, peut se voir confier par le préfet la coordination de la distribution des secours financiers de provenances diverses (collectivités territoriales, solidarité nationale...). Il convient que ces services soient ainsi préparés et organisés pour pouvoir réagir en conséquence.

Important

Les services d'action sociale :

Les centres communaux d'action sociale et centres intercommunaux d'action sociale sont des organismes qui gèrent au quotidien l'attribution de prestations (accès à des aides matérielles ou allocations en particulier) qui peuvent être nécessaires durant les différentes phases de l'événement. Ces services peuvent également disposer d'informations utiles, tels les registres d'identification volontaire des personnes âgées et des personnes handicapées (utilisés notamment en cas de canicule).

Les services de l'action sanitaire et sociale du conseil général gèrent également au quotidien ou assurent la tutelle de dispositifs, moyens ou structures qui peuvent être utiles en cas d'événement impactant les populations (lien avec les associations de bénévoles du secteur social, maison d'accueil de personnes âgées, unité d'action sociale, protection maternelle et infantile...).

3.1.2 Les moyens de renfort zonaux ou nationaux

Les moyens de renforts zonaux et nationaux peuvent également être employés pour le soutien des populations, en particulier pour les événements de grande importance ou pour les situations amenées à durer. La demande doit être exprimée en terme d'effets à obtenir au centre opérationnel de zone (COZ) qui la relayera si nécessaire au centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC).

Un catalogue d'inventaire des moyens de la ressource nationale est disponible sur le Portail ORSEC, dans la partie réglementation (document numéro 443.1).

3.1.3 Les associations agréées de sécurité civile

Les associations forment un des maillons essentiels du dispositif ORSEC "Soutien des populations". En effet, elles ne constituent pas seulement un renfort mais font partie intégrante du socle même de l'organisation.

Afin de permettre leur identification et leur préparation, ces associations doivent préalablement disposer d'un agrément de sécurité civile, tel qu'il résulte de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Les agréments sont délivrés au niveau national ou au niveau départemental, pour chaque association.

Au delà des associations secouristes et/ou caritatives, impliquées de longue date aux côtés des services publics dans les actions de protection civile, la procédure de l'agrément permet d'étendre ce réseau à de nouveaux acteurs, dont les associations d'aide aux victimes.

Une convention entre le préfet de département et les associations permet en outre de fixer les missions que ces dernières sont susceptibles de remplir, ainsi que leurs modalités d'engagement et d'emploi. L'autorité publique peut alors identifier les capacités et les prestations que chacune d'elles peut fournir.

Associations agréées de sécurité civile au niveau national et interdépartemental
par ordre alphabétique

Associations agréées de sécurité civile	Type d'agrément	Type de mission(1)	Arrêté	Durée agrément	Expiration
Association nationale des premiers secours (ANPS) (au niveau départemental : PS) http://www.anps.fr	National	A-D	13/06/17 (JO 18/6)	2 ans	13/06/2019
Centre français de secourisme (CFS) http://www.cfs.paris	National	A-B-C-D	21/01/16 (JO 2/2)	3 ans	21/01/2019
Croix-Rouge Française (CRF) http://www.croix-rouge.fr	National	A-B-C-D	21/7/15 (JO 30/7)	3 ans	21/7/2018
Fédération française de spéléologie (FFS) www.ffspeleo.fr Spéléo secours français (SSF) www.speleo-secours-francais.com	National	A	26/11/15 (JO 10/12) (modif : 20/10/2016 JO du 29/10)	3 ans	26/11/2018
Fédération française de sauvetage et de secourisme (FFSS) www.ffss.fr	National	A-B-C-D	12/11/15 (JO 19/11) (modif : 14/11/2017 (JO du 28/11))	3 ans	12/11/2018
Fédération nationale de protection civile (FNPC) (au niveau départemental : ADPC) www.protection-civile.org	National	A-B-C-D	21/07/15 (JO 30/7) (modif : 12/8/2016, JO 20/8 ; 19/4/2017, JO du 22/4/2017 ; 23/10/2017, JO du 28/10)	3 ans	21/7/2018
Fédération nationale de radioamateurs au service de la sécurité civile (FNRASEC) www.fnrasec.org (au niveau départemental : ADRASEC)	National	A	8/01/16 (JO 22/1)	3 ans	8/1/2019
Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPP) www.pcmpiers.fr	National	D	24/02/17 (JO 8/3) (modif : 11/7/2017, JO 20/7)	1 an	24/2/2018

Fédération des secouristes français – Croix Blanche (FSFCB) www.croixblanche.org	National	A-B-C-D	24/09/15 (JO 30/09) (modif : 29/7/2016 JO 9/8 ; 12/12/2016 JO du 16/12 ; 21/7/17, JO 5/8)	3 ans	24/9/2018
Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte (CEHFOM) dit Ordre de Malte-France (au niveau départemental : UDIOM) www.ordredemaltefrance.org	National	A-B-C-D	21/07/15 (JO 1 ^{er} /8) (modif. 29/2/16, JO 9/3 ; 11/7/17, JO du 20/7)	3 ans	21/7/2018
Secours catholique www.secours-catholique.org	National	B-C	26/11/15 (JO 10/12)	3 ans	26/11/2018
Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) www.snsm.org	National	A-D	18/11/15 (JO 24/11)	3 ans	18/11/2018
Union nationale des associations des secouristes et sauveteurs des groupes de la Poste et de France Télécom (UNASS) www.unass.fr	National	A-B-C-D	21/07/15 (JO 1 ^{er} /8)	3 ans	21/7/2018
Association Méditerranéenne de Secours et Aide-Radio Groupe de Secours et de Transmissions (AMSAR-GST) http://amsar-gst.monsite-orange.fr	Interdépartemental	D	25/07/16 (JO 2/8)	18 mois	25/01/2018
Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) http://wwz.cedre.fr/	Interdépartemental	A	09/07/15 (JO 22/7)	3 ans	9/07/2018

(1) Légende :

- A : Opérations de secours
- B : Actions de soutien aux populations sinistrées
- C : Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées
- D : Dispositifs prévisionnels de secours

Document 13: Stratégie de résilience de Paris.

Anne Hidalgo, Maire de Paris

« Fluctuat nec Mergitur », annonce fièrement notre devise. Rendue officielle par le Baron Haussmann en 1853, cette dernière était utilisée par les Parisiens dès le XVI^{ème} siècle. On trouve ses origines dans l'histoire fluviale de la ville, remontant à l'Antiquité. La résilience urbaine n'est donc pas une nouvelle mode : elle est constitutive du fait urbain. Elle a néanmoins été quelque peu oubliée à la fin du XX^{ème} siècle, tant nos sociétés étaient conquies qu'il existerait toujours des solutions techniques pour répondre aux risques encourus par nos villes.

Nous faisons face aujourd'hui à de nouveaux enjeux majeurs, qui ne concernent pas seulement les générations futures, mais aussi les enfants d'aujourd'hui. Dérèglement climatique, pollution de l'air, inégalités croissantes, risque terroriste, stress sur la ressource en eau d'ici la fin du siècle, crise migratoire... tous ces défis placent les villes en première ligne.

Loin d'être anxiogène, la résilience urbaine apporte des solutions pour mieux préparer et adapter les villes, leurs populations, leurs entreprises et leurs infrastructures. Des solutions qui visent à répondre aux enjeux évoqués mais qui sont également autant d'opportunités pour créer de nouvelles activités et de nouveaux emplois, tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

La gouvernance, c'est-à-dire notre capacité à nous organiser collectivement avec l'ensemble des acteurs et à tisser de nouvelles coopérations, notamment au-delà des frontières municipales, est une clé de la résilience de Paris.

C'est aussi le fonctionnement même de notre ville qui est en question : sa flexibilité, son aptitude à apprendre des crises pour mieux les anticiper, à penser ses projets de manière systémique pour en multiplier les bénéfices, ou encore à mobiliser et inclure les citoyens, les entreprises, les chercheurs dans ses projets.

Cette stratégie de résilience est donc résolument tournée vers les habitants, car ce sont d'abord les Parisiennes et les Parisiens qui feront la résilience de Paris. Nous allons leur proposer d'être davantage formés, mobilisés, engagés et solidaires, en cas de crise comme au quotidien. Mais il faut aussi que nos infrastructures et la façon dont nous pensons le projet urbain soient davantage adaptées à leurs besoins et aux enjeux actuels.

Il s'agit donc de transformer Paris, pour affronter les risques du siècle avec sérénité et améliorer la qualité de vie à court comme à long terme.

J'adresse mes sincères remerciements à tous les partenaires institutionnels, économiques, associatifs et académiques, ainsi qu'aux équipes municipales, pour leur contribution à ce travail très ambitieux, qui ne fait que commencer. Et je remercie chaleureusement Michael Berkowitz et le réseau des 100 Villes Résilientes, qui nous ont éclairés, accompagnés et soutenus dans cette démarche essentielle pour notre ville et pour les Parisiens.

Célia Blauel, Adjointe à la Maire de Paris, en charge de l'Environnement



Ces dernières années, notre ville a dû faire face à une crue exceptionnelle de la Seine, à des canicules intenses dont celle de 2003 ayant entraîné une catastrophe sanitaire, à des attaques terroristes ou encore à l'arrivée de nombreuses personnes en situation d'exil, comme un écho aux immenses défis de ce XXI^{ème} siècle. Face à l'ampleur de ces enjeux, il faut engager des évolutions structurelles, systémiques et culturelles et préparer la Ville et ses habitants à faire face aux crises et à s'en remettre le plus rapidement possible.

La stratégie d'adaptation de Paris adoptée en 2015 quelques semaines avant la COP21 a posé la première pierre pour un territoire plus résilient en proposant une vision de la Ville adaptée aux effets du dérèglement climatique et à la rarefaction des ressources tout en la rendant plus attractive et plus agréable à vivre. La stratégie de résilience est une suite naturelle à cette première étape, parce que s'y ajoute l'anticipation des évolutions de la société parisienne et du rôle prévalent de la cohésion sociale. L'idée de résilience porte en elle-même celle de la transversalité, des interdépendances, des bénéfices. Elle permet de situer les grands défis que doivent relever nos territoires dans un ensemble cohérent et dont les projets se renforcent les uns les autres.

L'Humain est au centre de cette stratégie. Les habitants, les usagers, les partenaires sont au cœur de nos attentions. Car c'est la force du lien social, le réflexe de tous pour participer activement à un destin commun, qui nous permettra non seulement d'être une ville résiliente face aux différents risques mais aussi tout simplement une ville où l'on vit bien et à laquelle on est fier d'appartenir.

Paris est très heureuse de bénéficier du soutien du programme « 100 Resilient Cities » de la Fondation Rockefeller qui nous permet d'accélérer et d'améliorer considérablement l'action de la municipalité pour co-construire ensemble une ville plus résiliente.

Michael Berkowitz, Président, 100 Villes Résilientes



Au nom de toute l'équipe de « 100 Resilient Cities », je tiens à féliciter La Maire de Paris, Madame Anne Hidalgo, ainsi que le Haut Responsable de la Résilience, Monsieur Sébastien Maire, pour la publication de la Stratégie de Résilience de la Ville de Paris qui marque une étape clé du partenariat entre La Ville Lumière et 100RC.

Centre culturel, politique et économique de la France depuis près d'un millénaire, la Ville de Paris est également une des villes les plus dynamiques et rayonnantes en Europe et au monde. Sa devise « Fluctuat Nec Mergitur » témoigne de la longue histoire de résilience de la ville et de son aptitude à surmonter de lourdes épreuves telles que des invasions, occupations, épidémies ou des bouleversements politiques majeurs. Plus récemment, la ville a accueilli la COP21 durant laquelle l'historique Accord sur le Climat de Paris a été signé, témoignant ainsi de son rôle pionnier et de leader sur la scène internationale. Aujourd'hui, la Ville se prépare à mieux transformer ses défis en opportunités pour renforcer sa résilience et sa capacité adaptative. Cette stratégie fournit à la ville de Paris un cadre d'actions au travers duquel elle pourra non seulement survivre et relever ses défis, mais également continuer à s'épanouir et à prospérer, tout en montrant l'exemple à d'autres villes à travers le monde.

Avec la publication de sa Stratégie de Résilience, Paris est bien lancé pour renforcer sa résilience urbaine à travers des initiatives portant sur l'ensemble de l'écosystème urbain. La stratégie traite non seulement des chocs et catastrophes tels les attaques terroristes, les canicules, crue centennale et défaillances d'infrastructure, mais également des crises, moins brutales, mais plus structurelles et profondes telles que l'exclusion sociale, les inégalités économiques ou encore la pollution atmosphérique.

En mettant en œuvre sa stratégie de résilience, la Ville de Paris peut servir d'exemple à d'autres villes aussi bien en Europe qu'à travers le monde. Les piliers de la Stratégie visent à construire une ville inclusive et solidaire afin de renforcer la cohésion sociale, à adapter les infrastructures aux défis du XXI^{ème} siècle, et à mettre en valeur ses talents et son dynamisme, ainsi qu'à adapter son système de gouvernance afin de mieux intégrer les territoires limitrophes, reconnaissant ainsi que les défis prioritaires nécessitent une approche métropolitaine.

Les actions formulées dans la Stratégie afin d'atteindre ces objectifs comprennent la transformation des cours d'écoles en îlots de fraîcheur ; la création d'un quartier résilient et neutre en carbone à Saint-Vincent de Paul ;

Sébastien Maire, Haut Responsable de la Résilience



Cette stratégie n'est pas « un plan » qui aurait la prétention de lister toutes les actions à mener dans les décennies à venir pour garantir la résilience de la ville. Une telle démarche n'aurait pas grand-chose de résilient : d'ici 30 ans, des découvertes scientifiques, des avancées technologiques, des évolutions de la société, des événements naturels sont susceptibles de remettre en cause certaines des orientations qui sont aujourd'hui proposées.

Il ne s'agit donc pas de « planifier » la résilience, mais d'engager progressivement la Ville de Paris et ses partenaires dans une évolution de leur fonctionnement, de leur façon de penser et de concevoir les politiques et les projets, pour rendre le territoire plus souple, plus réactif, pour faire face le mieux possible aux nouveaux enjeux urbains.

La résilience est donc avant tout un processus qui vise à faire évoluer la fabrique de la ville.

A l'image du travail mené pour élaborer cette stratégie, et parce que nombre de solutions et de réponses aux enjeux du siècle sont déjà apportées par la société civile, par les innovateurs sociaux et technologiques, la fabrique de la ville résiliente doit impliquer davantage les habitants, les entreprises, les chercheurs et les associations.

Elle doit également mieux prendre en compte la question des échelles. Temporelle d'abord : les infrastructures livrées aujourd'hui engendrent un fonctionnement urbain pour 50 ou 100 ans, prennent-elles vraiment systématiquement en compte les enjeux de la réduction des inégalités et du climat ? Géographique ensuite, car la résilience correspond rarement aux frontières administratives : c'est l'échelle des relations humaines, au niveau de la cage d'escalier ou du quartier, qui compte d'abord pour la résilience sociale ; celle de l'agglomération pour les questions de mobilité et d'emploi ; l'échelle géophysique, du bassin versant, pour penser les risques liés au fleuve ; ou encore celle de la planète pour le dérèglement climatique, et les migrations massives qui vont en découler.

La fabrique de la ville résiliente, a fortiori dans une ville très dense, doit profondément évoluer pour systématiser l'urbanisme temporaire, la modularité, la sobriété, la réversibilité à moindre coût pour les équipements et espaces publics, et la prise en compte réelle et systématique, tant dans les objectifs que les méthodes et les règlements, du rafraîchissement, de l'énergie, de l'eau, de la biodiversité, de la qualité de l'air...

La fabrique de la ville résiliente doit enfin s'appuyer sur la logique « intégrée », c'est-à-dire que chaque politique, chaque infrastructure, doit être pensée dans ses interactions avec les autres, de manière transversale. C'est toute la puissance de cette approche : la résilience ne coûte pas plus cher, elle vise au contraire à répondre à davantage de besoins, et produire davantage de bénéfices, avec les mêmes budgets.

Le parcours résilient est donc vertueux, et offre de formidables opportunités pour les développeurs et ingénieurs territoriaux, pour les entreprises, et pour les habitants.

Document 14 extraits du plan communal de sauvegarde

Préambule

Ville Capitale, Paris est exposée, comme toutes les autres communes françaises, à de nombreux risques naturels, sanitaires ou technologiques. Il nous faut à tout moment nous préparer collectivement à cette éventualité tant les impacts seraient forts et importants.

Afin de définir l'organisation à mettre en place pour l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus, le législateur a prévu que certaines communes, dont Paris, se dotent d'un « Plan Communal de Sauvegarde » (PCS).

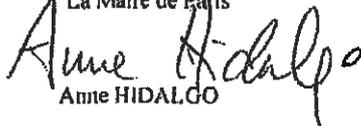
Ce document est à la fois un outil important pour la gestion de la crise et un document qui contribue, au même titre que le dossier d'information communal des risques majeurs, à la sensibilisation du public et à la diffusion de la « culture du risque ».

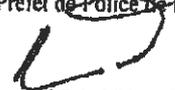
Il était nécessaire de procéder à la révision du « Plan Communal de Sauvegarde » parisien, dont la dernière version datait de 2009, afin d'y intégrer les nouveaux risques et les dispositions envisagées pour y faire face. Cette actualisation est également l'occasion de le rendre plus accessible, plus pédagogique dans sa présentation.

A Paris, qui a le double statut de ville et de département, le Préfet de Police et la Maire ont chacun un rôle bien déterminé en cas de crise majeure. En effet, en pareille situation, le Préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité, sera le directeur des opérations de secours (DOS), le gestionnaire de la crise en coordonnant l'ensemble des acteurs concernés quel que soit leur statut (étatique, privé, municipal, civil, militaire...) ou leur champ de compétence (ordre public, secours, médical, transports, énergie, économique...). La Maire de Paris devra, pour sa part, assurer la sauvegarde de la population en mobilisant l'ensemble des ressources de l'administration parisienne.

Cette organisation propre à la Capitale a conduit les services compétents de l'État et de la Municipalité à bâtir et concevoir ensemble la révision de ce plan communal de sauvegarde. Il était donc naturel que ce document soit signé par chacune des entités ayant contribué à son élaboration.

Au-delà, cette co-signature témoigne de l'attachement très fort de nos deux institutions à œuvrer collectivement et quotidiennement à la protection et à la sécurité des Parisiens.

La Maire de Paris

Anne HIDALGO

Le Préfet de Police de Paris

Bernard BOUCAULT

➤ Les associations de sécurité civile

La Ville de Paris entretient également des contacts réguliers avec les associations de sécurité civile : principalement la protection civile 75 et la croix rouge. En coordination avec les services de secours et les autorités dont ceux-ci dépendent, ces associations peuvent, à la demande de la Ville de Paris et selon la gravité de l'événement, mobiliser des personnels et des moyens techniques pour porter assistance aux populations affectées. Ces organisations font partie du dispositif municipal de gestion des crises.

La Protection Civile 75

Une convention a été signée depuis 2002 entre la Ville et la protection civile de Paris. Cette association participe à la mise en place de dispositifs de secours et regroupe 500 bénévoles secouristes actifs répartis dans 12 antennes et 700 renforts exceptionnels. Parmi ces bénévoles, on identifie :

- des sauveteurs humanitaires, chefs d'équipe sauveteurs humanitaires ;
- des secouristes, chefs d'équipe de premiers secours ;
- des instructeurs ;
- des pilotes d'embarcation, secouristes nautique ;
- des logisticiens, cadres administratifs, cadres techniques, responsables d'équipe locale ;
- des médecins et infirmiers ;
- des bénévoles formés aux premiers-secours socio-psychologiques.

La PC 75 dispose également de moyens techniques d'intervention :

- 70 engins (18 véhicules de premiers secours, 23 véhicules légers dont 14 véhicules de maraudes, 17 embarcations de secours nautique, 2 motos d'intervention, 1 véhicule poste de commandement mobile, 3 véhicules logistiques, 6 remorques) ;
- une salle opérationnelle départementale (régulation et commandement) ;
- lot de matériel logistique (brancards, groupes électrogènes, éclairage et chauffage mobile, tentes etc.) ;
- un réseau radio autonome (fréquence relayée et fréquence tactique) ;
- une unité d'hébergement d'urgence (110 lits).

Au quotidien la PC 75 est une organisation tournée vers l'urgence sous toutes ses formes : réponses aux détresses physiques, psychologiques, sociales, etc. En situation de crise : incendie, canicule, neige, etc. la PC 75, peut être mobilisée pour le soutien de la population parisienne. Par ailleurs, elle dispose d'un poste de travail au sein de la cellule centrale de crise de la Ville.

Les moyens matériels

Le recensement des moyens matériels de la Ville de Paris permet à la maire d'avoir diverses informations quant aux ressources disponibles pour gérer un événement.

Sont pris en compte, pour le recensement des moyens de la Ville de Paris, les véhicules d'intervention, les véhicules permettant le transport de personnes, les équipements dédiés aux transports lourds, le parc de véhicules légers/poids lourd par directions, les véhicules et matériels spécifiques par directions, les moyens de ravitaillement de la population en alimentation et en eau, les équipements spécifiques pour faire face à certains risques, les moyens permettant de communiquer en interne mais aussi vers la population et les établissements permettant un hébergement d'urgence de la population.